



Reparation accident non reponsable 2ème partie

Par **samialia**, le **04/02/2011** à **02:06**

J'ai demandé au garagiste s'il n'était pas possible de déposer le pare choc, seulement pour l'expertise, et le remonter ensuite pour que je puisse rouler, mais il m'a répondu comme vu qu'il était cassé, il n'était pas certain de pouvoir le remonter, et qu'en revanche, si l'expert ne faisait pas l'expertise complète, c'était à mes risques, car je risquait d'avoir des surprises lorsqu'ils allaient démonter au moment des réparations, et trouver plus de réparations que prévue par l'expert.

De plus je suis assistante maternelle, et je dois aller chercher les enfants que j'accueille, ainsi qu'aller les déposer le soir, et tout cela avec mon véhicule, et comment faire, si ma voiture est bloquée.

Est que quelqu'un pourrais me dire comment me sortir de ce bordel qui risque de me coûter mon travail, et s'il y a un moyen, une loi..., qui me permet de faire pression sur mon assurance, s'il vous plaît.

J'ai dû vous faire mal à la tête avec mon histoire, enfin bon je n'espère pas trop quand même, pour que vous puissiez me donner de bons conseils!!!!

Merci beaucoup
Cordialement

stefany.c@free.fr